**CHARTE des MONTPELLIER FUNNY RIDERS au 07/09/2023**

Toute personne, **qui adhère aux Montpellier Funny Riders**, doit **prendre connaissance et être en adéquation avec celle-ci, et donc signer la charte ci-dessous** : 

**La responsabilité du club est mise en cause, lors des organisations et des activités prévues  (ou non) sur son tract, pour tous ses adhérents (-es), quel que soit leur âge.**    
Donc **les responsables du club ou de l’activité en cours, se réservent le droit de refuser l’accès aux organisations, à toute personne ne respectant pas les règles ci -dessous et les directives du club, ou ayant un comportement jugé nuisible à l’activité.** Le Bureau du club statuera ensuite sur les sanctions éventuelles et adéquates envers la personne concernée**.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**1)** **Les participants(-es) aux différentes activités sont adhérents(-es), licenciés(-ées) du Club** .    
Pour les **Adhérents (-es), en vue de prise de la licence, un certificat médical sera demandé (pratique du roller en compétition), lors de l’adhésion.**   
**Les adhésions sont soumises à l’approbation du Bureau.**   
   
**2) Droit à l’image**: **autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés** (ligue ou comité départemental),**à utiliser sur ses supports de communication, la photo d’identité insérée sur la licence, ainsi que des photos prises lors des organisations loisirs et/ou compétition,** à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales. Cette cession de droit est effectuée à titre gratuit, valable pour la durée de la saison en cours.   
   
**3)** **Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités :** ainsi qu’**un feu clignotant (ou lumineux) / brassard ou gilet jaune pour les randonnées de nuit!**   
*le port* ***des protège-poignets, genouillères, coudières****, est* ***vivement conseillé***.    
   
**Les responsables du club présents lors de l’activité, devront obligatoirement refuser toute personne ne respectant pas impérativement cette règle.**   
   
**4) Chaque participant aux randonnées, de jour comme de nuit, doit respecter et appliquer les règles officielles du code de la route**:*arrêt obligatoire aux feux rouges et aux stops / respect des priorités / respect des autres véhicules et des piétons / serrer à droite / catching  interdit* … **Le port d’écouteurs personnels est interdit ! En cas de non-respect constaté de ces règles, le Bureau prendra les sanctions adéquates envers le ou la fautive**   
   
**5) Le club ne pourra être tenu responsable, pour tout écart fait par un participant (-e) à**    
**ces règles, causant un dommage à autrui, un accident éventuel, ou des dégâts matériels… sauf si la Responsabilité Civile (RC) est engagée, alors la licence-assurance couvrira les dommages !**   
Pour des questions de sécurité, **tout comportement « non réglementaire » ou non respectueux, entraînant un dommage ou une gêne pour l’activité, aura pour conséquence l’exclusion immédiate de la personne concernée de l’activité pratiquée.**   
  
 **6) Lors des randonnées rollers, de jour comme de nuit, pour le bien de toutes et de tous, tous les participants(-es) doivent respecter les directives, les conseils**, **ainsi que les choix des différents niveaux** **ou groupes de niveaux, donnés par le ou les responsables de l’activité présents lors de l’activité.**

**7) Tout participant(-e) aux activités, ayant des propos ou actes insultants**, ou une attitude jugée violente, sectaire, raciste ou diffamatoire, et / ou faisant une promotion à caractère commercial, religieux ou politique, **sera exclu obligatoirement de l'activité pratiquée**.

**8)  Tout participant(-e) aux courses, rando-voyages et autres organisations importantes** (actions citadines, sociales ou autres), où il représente le club et/ou le club doit être représenté, **devra porter impérativement les couleurs du club** (tee-shirt, combinaison club…) 

**9)**  **Participation des mineurs : toute adhésion d’un enfant est acceptée si un parent adhère en même temps** (**sensibilisation au sport famille** depuis toujours)   
   
**les enfants, garçons et filles, à partir de 4 ans sont acceptés lors des activités ou des organisations du club (initiation / randonnées / voyages / courses / actions sociales ou citadines et autres), aux conditions suivantes :** 

**a) Au vu de la prise de licence de toutes et tous, pour chaque organisation / sortie / évènement, un parent et / ou responsable de l’enfant, devra être présent, avec la possibilité de participer à l’activité s’il le souhaite**.

          b**)  seuls les responsables du club et/ou de l’activité organisée, sont aptes à juger du niveau de l’enfant, et donc de sa participation éventuelle ou non à celle-ci**.

          c**)  pour les enfants(- de 13ans),** lors des randonnées / les voyages ou autres organisations extérieures, **un parent ou responsable de l’enfant doit être obligatoirement présent**,

         d) **pour les enfants** considérés « confirmés **» et + de 13ans,** lors des randonnées dites « confirmées » / les voyages / les courses ou autres organisations club, **la présence d’un parent est conseillée, mais n’est pas obligatoire**, **l’enfant pouvant être encadré, et donc pris en charge par des responsables présents (une autorisation parentale par écrit sera demandée),** nommés avec leur accord, avant le départ de l’activité ; donc il sera toujours sous la responsabilité du club.

**10)**  **cette charte est modifiable par le Bureau,** selon l’évolution des activités et des diverses organisations, et / ou si des manques aux règles importantes pour le bon fonctionnement du

club et de ses activités, s’avèrent fondés, et **donnera  lieu à des avenants à cette charte**, **qui devront être signés et donc acceptés par les participants (-es) aux activités.** 

 -------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Je, soussigné, …………………………………………………………………….**

**Déclare avoir pris connaissance de cette charte, et en accepte toutes les dispositions et   
toutes les règles de conduite et de comportement, à tenir pendant les différentes activités  
et les organisations du club, qu’elles soient intérieures ou extérieures.**

**En signant cette charte, je m’engage à les respecter scrupuleusement, et accepte, en cas d’écart de ma part, constaté et reconnu par les personnes présentes, donc d’en supporter toutes les conséquences !**

**Date**: ………………………..       **Signature**: